



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination
des politiques interministérielles
Bureau de l'environnement
et de l'utilité publique**

**Commune de VRAIGNES-
EN-VERMANDOIS**

Installations classées
pour la protection de l'environnement

**CONSULTATION
PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020, il sera procédé du 05 janvier 2021 au 02 février 2021 inclus, soit pendant 29 jours consécutifs, à une consultation publique sur la demande d'enregistrement présentée par la société SANAMETHAN, en vue d'exploiter une unité de méthanisation de matières organiques, sur le territoire de la commune de VRAIGNES-EN-VERMANDOIS, lieu-dit « La vallée perdue ».

L'ouverture de la consultation publique sera annoncée :

-sur le site de la préfecture : <http://www.somme.pref.gouv.fr/> ;

-dans la commune de VRAIGNES-EN-VERMANDOIS et dans celles incluses dans son rayon d'affichage ainsi que celles concernées par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source, à savoir : ABLAINCOURT-PRESSOIR, ATHIES, BETHENCOURT-SUR-SOMME, BILLANCOURT, BOUCHAVESNES-BERGEN, BOUVINCOURT-EN-VERMANDOIS, BOVES, CACHY, CARTIGNY, CHAMPIEN, CHAULNES, CHUIGNES, CHUIGNOLLES, CIZANCOURT, CLERY-SUR-SOMME, COMBLES, CRESSY-OMENCOURT, CURLU, EQUANCOURT, ESTREES-DENIECOURT, ESTREES-MONS, ETRICOURT-MANANCOURT, FINS, FRESNES-MAZANCOURT, GENTELLES, HANCOURT, HYENCOURT-LE-GRAND, IGNAUCOURT, LAMOTTE-WARFUSEE, LICOURT, LIERAMONT, MARCELCAVE, MARCHELEPOT, MESNIL-EN-ARROUISE, MISERY, MOISLAINS, MONCHY-LAGACHE, MORCHAIN, NESLE, OMIÉCOURT, PARGNY, PERTAIN, POUILLY, POTTE, PROYART, QUIVIÈRES, RANCOURT, ROUY-LE-GRAND, SAILLY-SAILLISEL, SAINT-CHRIST-BRIOST, SOREL, TERTRY, TINCOURT-BOUCLY, VILLECOURT, et VILLERS-CARBONNEL dans la Somme ; ainsi qu' ALAINCOURT, ATILLY, BEAUVOIS-EN-VERMANDOIS, CAULAINCOURT, ETREILLERS, GERMAINE, JEANCOURT, LANCHY, ROUPY, SAVY, SERAUCOURT-LE-GRAND, TREFCON, VAUX-EN-VERMANDOIS, VERMAND et VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE dans l'Aisne.

Pendant la consultation, les pièces du dossier ainsi qu'un registre de consultation publique seront déposés au secrétariat de la mairie de VRAIGNES-EN-VERMANDOIS afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Soit : les mardis et les samedis de 08h30 à 12h00.

Les observations pourront également être adressées, avant la fin du délai de consultation, par écrit à la mairie de VRAIGNES-EN-VERMANDOIS et seront annexées au registre, ou à la préfecture de la Somme, ainsi que par voie électronique à l'adresse pref-consult-public@somme.gouv.fr.

Le registre sera clos par le maire de la commune de VRAIGNES-EN-VERMANDOIS, à l'expiration de la consultation. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou un arrêté préfectoral de refus relevant de la préfète de la Somme.

Amiens, le **10 DEC. 2020**
Pour la préfète et par délégation,
La cheffe de bureau,


Caroline LANTENOIS